

CONCOURS PHOTO

18ème Festival du Film d'Aventure de La Réunion

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre de sa 18ème édition, le Festival du Film d'Aventure de La Réunion organise son deuxième concours photos, ouverts aux amateurs et aux professionnels.

ARTICLE 2 – THEME

Le Thème de la photo pour cette deuxième édition du concours est "Rencontres".

"Une simple rencontre peut se transformer en grande aventure. Une collision inattendue permet d'empoigner la vie, d'offrir des perspectives plus grandes que soi, de vibrer, d'écouter, d'estimer, d'espérer." Nicolas Carteron

Vous avez fait une rencontre inattendue, touchante, mémorable, au fil de vos aventures ? Avec un animal, une personne, autre chose ? Vous l'avez immortalisé avec votre appareil ? Alors nous aussi on veut la rencontrer !

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel à partir de 12 ans*, qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur)

ARTICLE 4 - CONTRAINTES TECHNIQUES

Les fichiers acceptés sont les jpg, png, et tif.

- Le concours est organisé pour les photographies couleur et photographies noir et blanc.
- Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 4 photos, mais le jury ne pourra pas sélectionner plus d'une photo gagnante par participant.

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier ou l'origine de la photographie.

Pour toute information technique complémentaire, contactez les organisateurs : nat.verlinden@gmail.com

ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite des envois est fixée au 22 Mars 2022 à minuit. La date et l'horaire de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois. Toute participation sera confirmée par mail.

ARTICLE 6 – EXPOSITION

Les 20 meilleurs clichés seront sélectionnés pour être imprimé par « Art Photo Impression Réunion » et exposés au Jardin d'Eden pendant toute la durée du Festival. Un vernissage sera organisé pour annoncer les lauréats. La date du vernissage sera communiquée aux participants avant le lancement du Festival.

ARTICLE 7 – PRIX ET JURY

Il y aura 4 prix à gagner :

- Le Prix du Public (avec Le 1er, 2ème et 3ème prix)
- Le Prix du Jury

Le jury sera composé de professionnels et de personnes indépendantes et bénévoles.. Les membres du jury seront annoncés avant la date limite d'envoi des photos. Le jury est souverain, sa décision est sans appel.

ARTICLE 8 – DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Festival du Film d'Aventure à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours. Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.